

remembrement étaient insuffisants, puisque sur les 100 millions destinés à ces programmes, 93 millions seraient nécessaires pour le seul lotissement de Pickering, ce qui ne laisserait que 7 millions pour les besoins en terrains du reste du pays. Je dois admettre que je réussis difficilement à comprendre la position du parti de l'opposition officielle sur le sujet. D'un côté, le député de Calgary-Nord soutient que les 100 millions par année que nous nous proposons de mettre de côté pour les réserves de terrains au cours des cinq prochaines années sont insuffisants et, de l'autre, le chef de l'opposition (M. Stanfield) prend la position qu'on lui attribue dans un article du *Globe and Mail* du 31 mai 1972:

Un gouvernement fédéral conservateur progressiste établirait en priorité un fonds de roulement de 100 millions de dollars dont on pourrait se servir sur une base régionale pour établir des agences de réserves de terrains résidentiels, aux dires du chef de l'opposition Robert Stanfield.

Ces remarques s'adressaient aux délégués de l'Urban Development Institute à leur réunion annuelle. Cette ambivalence apparente du parti de l'opposition officielle, dont le chef dit qu'un montant total de 100 millions résoudrait tout le problème des terrains, ne coïncide pas avec ce que dit le député de Calgary-Nord qui soutient que 100 millions par année au cours des cinq prochaines années ne sauraient suffire.

Le fonds de financement de 500 millions au cours des cinq prochaines années va beaucoup plus loin que tout ce qui s'est fait par le passé en vue d'établir des programmes provinciaux et locaux complets de lotissement dans le but bien précis d'offrir des terrains viabilisés à un prix de revient raisonnable. Par le passé, les provinces se sont servi des fonds affectés à cette fin dans le budget d'investissement de la SCHL. A ces 100 millions par année doivent venir s'ajouter d'autres fonds plus importants destinés au prolongement des canalisations d'égout et à l'agrandissement des usines d'épuration, de sorte que l'engagement fédéral dans le domaine du lotissement dépasse un milliard de dollars pour les cinq prochaines années.

• (2050)

Si ce n'est pas suffisant, les députés peuvent être certains que le ministre reviendra ici nous demander d'autres crédits. A la lumière des expériences de ces dernières années, au cours desquelles pas une seule province n'a demandé tout l'argent que nous mettons à leur disposition, ces 100 millions de dollars sont certainement plus que suffisants, en tout cas, pour commencer. Toutefois, les fonds disponibles n'ont pas autant d'importance que l'intention et la détermination de les dépenser selon un genre de politique d'aménagement que jusqu'à présent, nous n'avons pas eu au Canada. Nous ne pouvons venir à bout des difficultés que pose l'aménagement de terrains à grand renfort d'argent. Au contraire, nous devons le considérer comme un élément essentiel de la politique sociale et envisager le développement harmonieux et rationnel de nos villes, ainsi que l'élaboration de programmes et de stratégies aux trois niveaux de gouvernement dans le cadre de consultations et d'une collaboration soutenues.

En ce qui concerne Pickering, le député de Calgary-Nord a raison de dire que pour l'acquisition de ces 25,000 acres de terrain, le gouvernement fédéral a dépensé environ 94 millions de dollars. Toutefois, il ne se rend pas compte de ce que cet aménagement s'étendra sur une période de trois ans, à partir de 1972. En fait, dans le budget de 1972 de la Société centrale d'hypothèques et de logement relatif aux immobilisations une allocation initiale de 40 millions de dollars avait déjà été prévue en ce

Loi sur l'habitation

qui concerne la contribution du gouvernement fédéral au coût du projet. Il reste donc à fournir à cette fin 54 millions de dollars en 1973 et en 1974; cette somme proviendra des fonds alloués à l'Ontario durant ces années-là pour l'aménagement de terrains. Ce qui laisse donc un solde important de l'ordre de 73 millions de dollars pour chacune des deux années suivantes pour répondre à des besoins autre part.

Le député de Calgary-Nord a également mentionné le fait qu'aucune suite n'a été donnée aux recommandations de la Commission d'étude Hellyer et que son rapport avait été mis de côté. Je ne sais pas exactement où se trouvait le député en 1969, mais il se souvient peut-être que les modifications à la loi nationale sur l'habitation proposées cette année-là appliquaient presque toutes les recommandations faites par le député de Trinity (M. Hellyer) après sa démission du cabinet.

M. Woolliams: Pourquoi a-t-il démissionné?

M. Watson: Ainsi, dans les modifications de 1969, prenaient force de loi notamment des recommandations prescrivant de laisser le taux d'intérêt sur les prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation trouver son propre niveau, de permettre le refinancement des hypothèques après cinq ans, d'augmenter les pourcentages de prêts, d'étendre la période d'amortissement, de réduire les frais d'assurance, d'accorder des prêts pour l'aménagement de terrains, de simplifier les procédures en supprimant la nécessité de l'autorisation en vertu de décrets pour des projets exécutés dans le cadre d'un certain nombre de programmes. Pour d'autres recommandations, en particulier celles qui régissent les logements sociaux, il n'a pas fallu de modification législative et elles ont été appliquées à la suite de changements de politique. Ces recommandations ont aussi beaucoup contribué à l'abandon du programme de rénovation urbaine. Par conséquent le gouvernement fédéral les a, d'une façon ou d'une autre, presque toutes appliquées. Cependant, nous devons admettre que beaucoup d'entre elles relevaient d'autres paliers de gouvernement et que, dans la plupart des cas, on n'y a pas donné suite.

L'autre question soulevée par le député c'est qu'il devrait y avoir un représentant municipal aux consultations tripartites. Tel est le but des consultations, c'est-à-dire avoir un forum auquel les trois paliers de gouvernement peuvent participer sur un pied d'égalité et étudier les problèmes urbains qui les préoccupent tous. Un pas significatif a été enregistré dans cette voie, comme l'ont montré les consultations de l'automne dernier. Il sera suivi d'autres séances devant avoir lieu vers la fin de l'année. Des négociations sont en cours afin de fixer ces réunions à la fin de l'année. Dès qu'il s'est vu confier son portefeuille, le ministre a exprimé sa ferme intention de prendre des mesures relativement à ces réunions tripartites et d'augmenter le nombre de séances devant avoir lieu chaque année.

Le député de Calgary-Nord a laissé entendre que la Société centrale d'hypothèques et de logement, comme société de la Couronne, n'était pas comptable au ministre et devrait, par conséquent, devenir un ministère afin que le ministre puisse contrôler ses opérations. Je signale au député que la loi qui habilite la Société centrale d'hypothèques et de logement, c'est-à-dire la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, stipule à l'article 5(5) que la Société devra se conformer aux instructions qui lui sont données, à l'occasion par le gouverneur en conseil ou le ministre relativement à l'exercice ou l'accomplissement de ses pouvoirs, devoirs et fonctions.